

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020

Nombre de conseillers : 19

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mil vingt, le quatre juin, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle Belle Etoile, sous la présidence de Monsieur Claude LE JALLE, Maire.

PRESENTS : Claude LE JALLÉ, Gwénaël LE FLOCH, Nadine MIGNOT, Blaise MAYANGA, Bénédicte BARRÉ-VILLENEUVE, Michel LOUESSARD, Nicole OGER, Serge JACOB, Bruno BODARD, Stéphane DESILLES, Patrick CORDUAN, Lucie BERNARD LICOT, Virginie LE JULE, Myriam FORGET, Emilie CALVAR, Emilie CARRÉ, Alexandre JOANNIC, Jean-François BRETON, Christian TALOBRE

Convocation du 28 mai 2020

Secrétaire de séance : M. Gwénaël LE FLOCH

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2020

2. Election des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la constitution d'une commission d'appel d'offres est obligatoire dès lors que la collectivité passe des marchés d'un montant supérieur à 5.350 000 € HT au 1^{er} janvier 2020

Sachant que la commune n'a pas de marché supérieur à ce seuil, il n'y a pas d'obligation de créer cette commission qui ne se réunira jamais.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de ne pas créer de commission d'appel d'offres, sachant que si cela était nécessaire, il pourra toujours le faire le moment venu

3. Constitution de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire donne lecture du mail de la Préfecture :

« Conformément à l'article R.7 du Code électoral, la commission de contrôle est nommée après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Une circulaire du préfet relative à la composition de la commission de contrôle vous sera transmise après le second tour des élections municipales 2020.

Par conséquent, vous ne procéderez à la composition de la commission qu'à partir de la diffusion de cette circulaire. »

Ce dossier sera vu lors d'une prochaine réunion

4. Désignation des délégués aux instances intercommunales :

Monsieur le Maire invite l'assemblée municipale à élire ses délégués au sein des différentes instances intercommunales.

	Délégués - représentants	
SIVEV	Gwénaël LE FLOCH	Claude LE JALLÉ
Morbihan Energies	Gwénaël LE FLOCH	Christian TALOBRE
EADM	Nadine MIGNOT	XXXXXXXXX
ADMR	Nicole OGER	XXXXXXXXX
Association Intercommunale RIPAM	Bénédicte BARRE VILLENEUVE	Myriam FORGET
Lieu d'Accueil enfants Parents - LAEP	Bénédicte BARRE VILLENEUVE	Myriam FORGET
ALSH Intercommunal Treffléan – Sulniac	Bénédicte BARRE VILLENEUVE	Emilie CARRÉ
Référent Sécurité Routière	Blaise MAYANGA	Christian TALOBRE
Comité national de l'action sociale- CNAS	Nicole OGER	XXXXXXXXX
Mission Locale du Pays de Vannes	Nadine MIGNOT	Virginie LE JULE
Correspondant DEFENSE	Virginie LE JULE	Stéphane DESILLES
FEMODEC	Jean-François BRETON	Alexandre JOANNIC

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ces délégations.

Délégation adjoints et conseillers municipaux :

Le maire informe le conseil municipal des délégations données :

Mr Gwénaël LE FLOCH pour Travaux voirie et bâtiments – urbanisme – aménagement

Mme Nadine MIGNOT pour Finances- marchés spécifiques et développement économique

Mr Blaise MAYANGA pour Vie sportive et associative

Mme Bénédicte BARRE-VILLENEUVE pour Vie scolaire – Enfance- Jeunesse

Mr Bruno BODARD, conseiller délégué à l'environnement -cadre de vie et tourisme

Mr Stéphane DESILLES, conseiller délégué à la communication, événementiel

Mr Serge JACOB, conseiller délégué à la culture

Mme Nicole OGER, conseillère municipale déléguée à la vie sociale.

5. Mise en place des commissions municipales :

Monsieur le Maire propose la mise en place de 7 commissions. Il rappelle que **le Maire est président de droit de toutes les commissions**. En cas d'empêchement du maire, ces commissions seront convoquées et réunies sous la présidence de l'adjoint ou du conseiller délégué.

Le conseil municipal, après délibération, par un vote à main levée 19 voix pour
- fixe à 7 le nombre de commissions municipales composées comme ci-dessous

		Travaux voirie et bâtiments, urbanisme et aménagement	Finances-Marchés spécifiques- Développement économique	Vie sportive et associative	Vie scolaire- enfance- jeunesse	Environnement - cadre de vie- tourisme	Culture - Communication	Vie sociale- lien intergénérationnel
LE JALLÉ	Claude	PRESIDENT						
LE FLOCH	Gwénaël	W	W					
MIGNOT	Nadine	W	W				W	
MAYANGA	Blaise	W	W	W	W			
BARRE-VILLENEUVE	Bénédicte		W		W		W	W
LOUESSARD	Michel		W				W	W
OGER	Nicole		W		W			W
JACOB	Serge	W		W			W	
BODARD	Bruno					W	W	
DESILLES	Stéphane	W	W	W	W		W	
CORDUAN	Patrick	W		W		W		
BERNARD LICOT	Lucie					W		
LE JULE	Virginie					W		W
FORGET	Myriam	W		W		W		
CALVAR	Emilie				W	W	W	
CARRE	Emilie				W			W
JOANNIC	Alexandre					W		
BRETON	Jean-François	W	W			W		W
TALOBRE	Christian			W	W	W	W	

6. Convention avec Morbihan Energies : autorisation de signature

Par délibération du 29 novembre 2007, le Conseil Municipal a transféré au Syndicat départemental d'Énergies du Morbihan (SDEM), dans sa totalité, l'exercice de la compétence électricité ainsi que toutes les activités annexes liées à cette compétence.

La commune est amenée à signer avec le SDEM des conventions de financement et de réalisation des travaux d'extension ou de rénovation du réseau d'éclairage public, d'électricité et de télécommunication.

Ces travaux sont souvent des opérations ponctuelles, non prévisibles et urgentes. Pour respecter les délais administratifs et techniques, il est souhaitable d'autoriser le Maire à signer ces conventions dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de financement et de réalisation à intervenir avec le SDEM dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le Maire,
Claude LE JALLÉ